

Liste des participants

Nom	Fonction	Présent	Excusé
Elus départementaux			
Serge CAGNON	Vice-président	X	
Marie CHASSERY	Conseillère départementale	X	
Catherine CUINET	Conseillère départementale	X	
Jean-Luc GUYON	Conseiller départemental	X	
Raphaël KRUCIEN	Conseiller départemental	X	
Thierry MAIRE-DU-POSET	Conseiller départemental		X
Services de la Direction des routes, des infrastructures et des transports (DRIT)			
Olivier ZAMOUTH	Directeur	X	
Annick ROTROU	Directrice adjointe		X
Bruno GIRARDET	Service territorial d'aménagement de Besançon	X	
Serge LOUIS	Service territorial d'aménagement de Montbéliard	X	
Éric LANQUETIN	Service territorial d'aménagement de Pontarlier		X
Jacques BRESSAND	Service central d'ingénierie routière	X	
Christophe JANIER-DUBRY	Conseiller stratégique	X	
Collège des usagers particuliers			
Patrick JOUBERT	Automobile-club		X
Daniel QUERO	40 millions d'automobilistes		X
Laurent FASEL	Fédération française des motards en colères (FFMC)	X	
Romain MEYER	Vélocité Pays de Montbéliard	X	
Aline VIEILLE	Vélo Besançon		X
Vanessa CARRARA	Usagers indépendants	X	
Guy COURTOIS		X	
Jacques MACHABERT		X	
Vincent MOUGIN			X
Denise PAUL			X
Stéphanie SANDOZ		X	
Collège des usagers professionnels			
Stéphane WISEMBERG	Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV)		X
Philippe DEMONTEIX			X
Jonathan MARIN	Fédération nationale des transports routiers (FNTR)	X	
Cédric LACQUET	Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE)		X
François MERCIER			X

Serge CAGNON, Vice-président du Conseil départemental en charge des routes et des transports individualisés, ouvre la séance en remerciant les participants d'assister à cette première réunion du comité des usagers des routes départementales qu'il présidera et qui réunit autour des élus départementaux et des services de la Direction des routes, des infrastructures et des transports, des représentants associatifs des différentes catégories d'usagers, ainsi que des usagers indépendants, sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures.

Il indique qu'à travers cette instance de concertation, le Conseil départemental souhaite renforcer le dialogue avec les usagers de ses infrastructures routières, de façon à mieux connaître et prendre en compte leurs attentes.

Il présente ensuite l'ordre du jour de cette réunion d'installation du comité, qui réserve de larges temps d'échange entre les participants, ainsi que des données relatives à la compétence routière du Département (voir ordre du jour et présentation en annexe).

➤ **Présentation du comité et de son fonctionnement :**

Serge CAGNON présente les objectifs et les principes de fonctionnement du comité dont il détaille la composition (voir présentation en annexe).

➤ **Présentation de l'organisation du Conseil départemental :**

Serge CAGNON présente les élus et les instances du Conseil départemental, ainsi que ses services et en particulier ceux de la Direction des routes, des infrastructures et des transports (voir présentation en annexe).

➤ **Tour de table des participants :**

Serge CAGNON invite les participants à se présenter à leur tour et à exprimer leurs attentes vis-à-vis du comité.

Laurent FASEL, coordinateur local de la Fédération Française des Motards en Colère, remercie le Département de l'associer à ce comité et indique que sa fédération représente 5 000 usagers réguliers dans le Doubs. Ses attentes portent sur la façon dont les infrastructures peuvent être améliorées pour les motards, notamment en ce qui concerne les glissières de sécurité et le risque lié à la présence de gravillons suite aux travaux réalisés sur les chaussées. Il souhaite que les motards puissent être mieux informés, de façon à organiser leurs déplacements en conséquence.

Guy COURTOIS, usager indépendant résidant à Bouclans, se présente en tant qu'automobiliste et motard ayant beaucoup circulé, non seulement dans le Doubs, mais également dans toute la France et toute l'Europe. Il souhaite pouvoir apporter des remarques sur l'état des routes, y compris en comparaison de la situation dans les autres territoires qu'il a parcourus.

Jonathan MARIN est le Délégué régional pour la Franche-Comté de la Fédération Nationale du Transport Routier, qui représente les entreprises de transport. Il souhaite à travers sa participation au comité, mieux connaître les problématiques routières et fait part des attentes des transporteurs de disposer d'une meilleure information sur les déviations de circulation, qui représentent pour elles une contrainte importante.

Vanessa CARRARA, usagère indépendante résidant à Valentigney, fait part de son expérience professionnelle en tant que Directrice des services techniques d'une commune du Pays de Montbéliard. Très intéressée par les problématiques routières qui seront abordées dans ce comité, elle souhaite pouvoir exprimer des remarques et proposer des solutions.

Jacques MACHABERT, usager indépendant résidant à Besançon, exerce un métier d'artisan et circule beaucoup sur les routes du Doubs pour se rendre sur ses chantiers. En participant à ce comité, il attend d'être mieux informé et de pouvoir exprimer ses remarques.

Romain MEYER représente l'association Vélocité Pays de Montbéliard qui assure la promotion du vélo comme mode de déplacement urbain. Utilisant beaucoup les routes départementales, il peut constater que certaines sont bien aménagées pour les cyclistes et d'autres pas. Il souligne les risques auxquels les cyclistes sont exposés sur les routes, avec des spécificités selon le type d'usage, et appelle à davantage de respect envers ces usagers fragiles. Il souhaiterait connaître le nombre de cyclistes tués sur les routes du Doubs.

En complément de la réponse donnée en séance, les précisions suivantes peuvent être apportées : les cyclistes sont moins nombreux parmi les victimes graves des accidents de la route que les autres catégories d'usagers qualifiés de « vulnérables », piétons et deux-roues motorisés. En 2017 (au 23 novembre), aucun cycliste n'est décédé sur les routes du Doubs, 1 l'a été en 2016 et 1 l'a été en 2015 :

	Total Doubs		Cyclistes		Piétons		Deux-roues motorisés	
	Tués	BH*	Tués	BH*	Tués	BH*	Tués	BH*
2017 (au 15/10)	30	153	0	NC	2	NC	7	NC
2016	35	217	1	9	6	40	5	62
2015	27	260	1	18	1	34	10	63

* BH : blessés hospitalisés

Stéphanie SANDOZ, usagère indépendante résidant à Pontarlier, indique qu'elle se déplace soit en voiture, soit à bicyclette, parcourant 8 000 km par an à vélo, notamment sur les routes du Haut-Doubs et de Savoie. Elle remercie le Département de l'avoir associée au comité et constate que certains aménagements cyclables manquent pour sécuriser les déplacements des cyclistes, ce qui peut être dissuasif pour l'usage du vélo. Evoquant le cas de la RD 67B entre la Cluse-et-Mijoux et les Verrières-de-Joux, elle observe qu'une transition apparaît au niveau de la frontière avec la Suisse. Elle a le sentiment que parfois, il ne faudrait pas grand-chose pour améliorer la situation.

Catherine CUINET, Conseillère départementale du canton de Besançon 5 et maire d'une commune de la périphérie bisontine, fait part des enjeux de pistes cyclables et de routes départementales sur son secteur, ce qui renforce son intérêt pour ce comité.

Raphaël KRUCIEN est Conseiller départemental du canton de Besançon 6, qui s'étend du quartier de Battant jusqu'à Osselle-Routelle.

Jean-Luc GUYON, Conseiller départemental du canton de Montbéliard, se déclare particulièrement intéressé par les sujets routiers ou ayant trait à la sécurité. Participant à de nombreux conseils d'administration des établissements du Pays de Montbéliard, il constate que les scolaires et des étudiants de l'UTBM sont très impliqués dans la prévention routière et souhaitent développer des applications pour faire évoluer la sécurité. Il évoque également les problématiques de circulation des poids lourds et d'exploitation lors de la réalisation des travaux, propres à l'agglomération montbéliardaise.

Marie CHASSERY est Conseillère départementale du canton de Bavans qui comporte 74 communes. Ayant effectué une carrière dans le secteur du transport routier, elle a eu l'occasion de conduire différentes catégories de poids lourds et indique qu'elle est très intéressée par le sujet de la sécurité, retrouvant cette problématique dans la commune dont elle est maire et qui est traversée par un important flux de circulation.

Tous les élus départementaux du comité ont également indiqué qu'ils étaient membres de la 3^{ème} commission du Conseil départemental en charge de la dynamique territoriale et en particulier des routes.

Au cours de ce tour de table, les représentants des services de la Direction des routes, des infrastructures et des transports ont eu l'occasion de se présenter : Olivier ZAMOUTH, Directeur ; Bruno GIRARDET, Chef du service territorial d'aménagement de Besançon ; Serge LOUIS, Chef du service territorial d'aménagement de Montbéliard ; Jacques BRESSAND, Chef du service central d'ingénierie routière ; Christophe JANIER-DUBRY, Conseiller stratégique.

➤ **Orientations de C@P 25 :**

Serge CAGNON présente le projet départemental C@P 25, soulignant la priorité qu'il accorde aux routes. Il détaille les actions-phares menées à ce titre (voir présentation en annexe).

➤ **Politique routière du Département :**

Serge CAGNON présente les grands objectifs et les enjeux transversaux fondant la politique routière du Département.

Olivier ZAMOUTH détaille ensuite l'organisation du réseau routier, le périmètre des interventions de la collectivité, leur planification, et la façon dont se décline la politique routière dans le document diffusé aux participants.

(Voir présentation en annexe).

➤ **Echanges entre les participants :**

Serge CAGNON invite les participants à formuler leurs questions, leurs observations, leurs attentes vis-à-vis de la politique routière menée par le Département.

Jonathan MARIN signale que les travaux réalisés dernièrement dans le Haut-Doubs, notamment à Fuans, ont occasionné des perturbations pénalisantes pour les transporteurs routiers.

Olivier ZAMOUTH précise que, si la mise en place de déviations lors de la réalisation des chantiers répond également à des impératifs de sécurité du travail, les itinéraires qu'elles empruntent peuvent être différenciés pour les poids lourds et les véhicules légers, comme ce fut le cas pour les travaux de la côte de Fuans, avec l'objectif de les adapter au mieux à chaque catégorie d'utilisateurs. Néanmoins, avec l'usage des GPS, les utilisateurs ne suivent plus forcément la signalisation mise en place, ce qui peut générer des difficultés de circulation et par là même, le mécontentement des usagers.

Serge LOUIS précise que la déviation doit emprunter des routes de même catégorie que la route coupée.

Jonathan MARIN évoque par ailleurs les arrêtés pris par certaines communes pour interdire leur traversée aux poids lourds, ce qui occasionne des reports de circulation sur des itinéraires moins appropriés et donc une dégradation des conditions de sécurité.

Serge CAGNON reconnaît que la traversée des villages par certains flux de poids lourds en transit qui pourraient emprunter l'autoroute est préjudiciable à la qualité de vie des riverains.

A cet égard, Jonathan MARIN rappelle qu'aucune mesure discriminatoire ne peut être appliquée, par exemple envers les transporteurs étrangers, ce qui empêche toute interdiction ciblée.

Vanessa CARRARA recommande d'anticiper les problématiques d'exploitation dans les projets et, dans la mesure du possible, d'adapter les conditions de réalisation des travaux, de façon à réduire la gêne pour les usagers : alternats de circulation, réouverture la nuit, etc.

Serge CAGNON signale que la déviation de la circulation peut également répondre à des enjeux de qualité des travaux réalisés, les couches de chaussées mises en œuvre en pleine largeur permettant d'éviter les joints de raccordement, qui constituent des points de faiblesse par la suite.

Olivier ZAMOUTH précise que les déviations mises en place sur les routes départementales ne se rattachent pas seulement aux travaux du Département, mais également à des interventions d'autres maîtres d'ouvrage, tels les concessionnaires de réseaux, ou à des manifestations locales. Il évoque dans certains cas la possibilité de réaliser des travaux de nuit, notamment pour moins pénaliser la circulation, cette option restant toutefois réservée à des situations particulières.

Guy COURTOIS signale un usage inapproprié d'itinéraires reliant l'A36 à Baume-les-Dames et l'A39 à Poligny en passant par le plateau.

Serge CAGNON observe un phénomène du même type sur la RD 437 à partir de la sortie autoroutière de Voujeaucourt.

Laurent FASEL revient sur la réalisation des travaux de chaussée en général et de gravillonnage en particulier, demandant que son association puisse être associée à la préparation des programmes de travaux et que les motards puissent être mieux informés des chantiers prévus à court terme.

Serge CAGNON prend note de cette demande, tout en signalant la difficulté de connaître précisément les dates de réalisation plus d'une ou deux semaines à l'avance, notamment du fait des aléas auxquels elles sont soumises.

Laurent FASEL informe le comité des actions prévues par son association pour cartographier les glissières de sécurité posant problème pour les motards, ainsi que pour sensibiliser les jeunes motards à la sécurité.

Olivier ZAMOUTH confirme que le Département est intéressé par toute initiative visant à identifier des défauts sur les infrastructures routières et à proposer des solutions, en priorisant les enjeux.

Guy COURTOIS demande par quel canal les usagers peuvent faire part de leurs remarques au Département.

Serge CAGNON lui précise que toute forme de correspondance peut être adressée à la collectivité, la saisine par voie électronique (SVE) permettant notamment le recours au mél.

Stéphanie SANDOZ regrette d'une part, que la RD 67B ne soit pas équipée de bandes cyclables entre la Cluse-et-Mijoux et les Verrières-de-Joux et d'autre part, que les bandes cyclables existantes sur la RD 437 entre Pontarlier et le lac de Saint-Point ne soient pas mieux balayées. Elle souligne l'intérêt de ces aménagements pour l'attractivité touristique.

Serge CAGNON tient à préciser qu'il est difficile d'équiper massivement le réseau routier départemental de voies cyclables, compte tenu de son ampleur et de sa configuration.

Olivier ZAMOUTH considère que le développement du vélo électrique peut offrir de nouvelles opportunités, notamment vis-à-vis de la problématique des rampes.

Romain MEYER souhaite compléter ces échanges en signalant que les bandes cyclables banalisées n'offrent pas le meilleur niveau de service pour les cyclistes car elles peuvent être dégradées par les autres véhicules qui les empruntent, que par ailleurs, les cyclistes représentent un enjeu touristique important, car cette catégorie de visiteur génère une consommation locale conséquente et enfin, que le vélo électrique n'est pas une panacée et ne présente un réel intérêt que pour un usage régulier, faute de quoi, les batteries perdent leurs qualités et deviennent des déchets polluants.

Serge CAGNON indique que le Département n'est pas le seul concerné par les aménagements cyclables et que par conséquent, le Conseil départemental envisage de mettre en place des mesures incitatives pour que les EPCI engagent des projets à leur niveau. Des participations pourront également être apportées par la Région au titre du schéma qu'elle est en train d'élaborer.

Vanessa CARRARA attire l'attention sur la fausse sécurité que les bandes cyclables peuvent procurer aux cyclistes et sur leur effet défavorable sur la vitesse des automobilistes.

Jean-Luc GUYON signale le projet du Président de la Fédération Française de Motocycliste visant à développer l'utilisation du circuit de Villars-sous-Ecot pour former les motards à la conduite en sécurité.

Laurent FASEL fait état des différentes actions pédagogiques au programme de son association pour le second semestre 2018, destinées à inculquer les bonnes pratiques, notamment aux jeunes conducteurs de deux-roues motorisés.

Jean-Luc GUYON évoque la volonté de la Région de développer le tourisme, en particulier à travers les modes doux.

Romain MEYER regrette que la véloroute ne soit pas déneigée autour de l'agglomération montbéliardaise, où le vélo est largement utilisé pour les trajets utilitaires.

Serge CAGNON propose d'intégrer ce point aux réflexions en cours pour adapter le dispositif hivernal.

Jonathan MARIN informe le comité de l'essor des poids lourds fonctionnant au gaz naturel pour véhicules, souhaitant que les collectivités locales puissent favoriser le développement des installations de distribution de ce type de carburant. Il fait par ailleurs part de l'action envisagée par sa fédération pour sensibiliser les chauffeurs routiers au respect des distances de sécurité vis-à-vis des vélos.

➤ **Conclusion de la réunion :**

Serge CAGNON conclut la réunion en remerciant les participants pour la qualité des échanges et l'intérêt des remarques exprimées tout au cours de la matinée.

Donnant rendez-vous aux membres du comité pour une prochaine réunion qui pourrait se tenir après l'été 2018, il récapitule les sujets qui pourraient être approfondis avec cette instance :

- L'organisation des déviations ;
- L'information des usagers, notamment concernant les travaux réalisés sur les chaussées ;
- La politique cyclable, avec le volet aménagement et le volet exploitation ;
- Les enjeux de la circulation des poids lourds.

Un travail préalable sera mené par la collectivité sur ces sujets de façon à en appréhender les tenants et les aboutissants et en particulier les incidences budgétaires.

Diffusion :

- Participants
- Mise en ligne sur doubs.fr

Annexes :

- Ordre du jour de la réunion
- Présentations projetées lors de la réunion